

Paquebots nationaux du Canada (Service des Antilles)

Les recettes d'exploitation de la compagnie indiquent de nouveaux progrès au cours de l'année 1937. Le transport du fret et celui des passagers ont tous deux augmenté. On remarquera qu'après le paiement de l'intérêt sur les obligations, mais avant la dépréciation et l'intérêt sur les avances de l'Etat, \$188,637.75 sont disponibles pour payer une partie des déficits et intérêts antérieurs; en 1936, la somme disponible dans le même but était de \$87,398.55.

Trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada

Le premier rapport annuel soumis en vertu de la Loi sur la revision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, 1937, a été dûment examiné par votre Comité, qui a interrogé à ce sujet le président des fiduciaires, le Dr W. C. Clark, sous-ministre des Finances. Le rapport indique que, comme la loi l'exigeait, le ministre des Finances a transféré au Trust des titres la dette des chemins de fer Nationaux du Canada vis-à-vis de Sa Majesté, ainsi que les garanties en nantissement détenues par le ministre, et qu'en échange le capital-action du Trust, consistant en cinq millions d'actions sans valeur nominale, a été remis au ministre, pour qu'il le détienne au nom de Sa Majesté.

Par suite de pertes de capital dues à l'abandon de certaines lignes par les chemins de fer, pendant l'année 1937, et pour lesquelles Sa Majesté n'a pas fait de remboursement d'argent aux chemins de fer, la valeur initiale du capital-actions fut réduite de \$711,732.21, le ministère de la Justice ayant confirmé par son avis que la loi donnait le pouvoir de prendre cette décision.

On remarque aussi qu'avec l'approbation du Gouverneur en conseil, le Trust des titres n'a pas exigé l'intérêt accru après le 31 décembre 1936 sur le capital des prêts qui constituent la dette à Sa Majesté en attendant de nouvelles instructions des fiduciaires.

Conformément à l'article 24 de la Loi sur la revision du capital, les comptes publics de 1937-1938 établiront pour la première fois, dans un appendice séparé, un tableau historique du coût accumulé des chemins de fer à l'Etat depuis la Confédération, que les sommes votées aient eu la forme de prêts, d'octrois, de subsides, de garanties ou autres.

Lignes aériennes transcanadiennes

Au cours de l'année dernière, l'activité des lignes aériennes transcanadiennes a été, dans une grande mesure, préparatoire à l'exploitation. Elle indique cependant que l'objectif: un service de transport aérien de premier ordre à travers le Canada, sera atteint dans l'année en cours.

Votre Comité a reçu l'assurance que le service qui fonctionne actuellement dans l'Ouest canadien sera, dans un avenir prochain, prolongé jusqu'à Montréal, et de là jusqu'aux provinces Maritimes, où l'on projette l'organisation d'un service satisfaisant qui reliera les principales villes des provinces Maritimes, comme il se fait pour les villes des provinces des Prairies.

Crédits

Les crédits Nos 427, 428 et 438 du budget des dépenses, soumis le 29 mars à votre Comité, ont été examinés, approuvés et un rapport a été fait à la Chambre le 28 avril.

Les crédits Nos 633, 634 et 635 du budget supplémentaire, soumis le 20 mai, ont aussi été examinés et approuvés, et un rapport à la Chambre est compris dans le troisième rapport présenté aujourd'hui.

Un exemplaire des Procès-verbaux et des Témoignages du Comité est annexé au présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

EUGÈNE Fiset.